

Les gardes

La petite enfance relève de la compétence communautaire. Le service petite enfance de Mâconnais Beaujolais Agglomération veille à l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Les parents peuvent se rendre au guichet unique de l'accueil du jeune enfant pour recevoir toutes les informations sur les offres d'accueil, les démarches à effectuer ainsi que les demandes d'inscription.

Vous pouvez également consulter ci-dessous la liste des assistants maternels agréés exerçant à domicile et en maison d'assistants sur la ville de Mâcon. Cette liste est établie par les services du Département de Saône-et-Loire.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE